

Paris, le **18 NOV. 2009***Le Président***Monsieur Philippe DESLANDES**
Président de la Commission Nationale du
Débat Public
6, rue du Général Camou
75007 Paris

Réf : FD/EB/EA

Monsieur le Président,

La CNDP a décidé, lors de sa séance du 7 octobre dernier, d'engager la réalisation d'un dire d'expert sur le projet de centre de valorisation organique et énergétique des déchets du SYCTOM à Ivry-sur-Seine, afin d'apprécier la méthodologie du SYCTOM pour le calcul du gisement des déchets ménagers du bassin versant de l'usine d'ici 2023. Elle en a confié la réalisation, le 4 novembre dernier, au bureau Horizons, sur proposition de la CPDP.

Le SYCTOM avait lui-même confié une étude au CREDOC afin de confirmer ou d'infirmer les résultats obtenus par sa propre prévision. Le SYCTOM n'a donc aucune réserve sur le principe d'une expertise de sa méthode et de ses résultats. Il lui semblerait d'ailleurs intéressant, dans cette perspective, que la méthode et les résultats du CREDOC, qui a travaillé indépendamment du SYCTOM pour établir sa propre prévision, soient de façon symétrique soumis à cette nouvelle expertise.

J'attire également votre attention sur le risque de remise en cause de la neutralité du bureau d'études retenu.

Le bureau Horizons comprend parmi ses gérants Roger Beaufort, au domicile duquel est l'adresse du bureau d'études. M. Beaufort fait parti des trois experts intervenant dans la mission confiée par la CNDP.

Ainsi que vous pourrez le constater à la lecture de l'article ci-joint, M. Beaufort avait, en 2006, tenu des propos sans équivoque au sujet d'un site du SYCTOM (l'installation d'Issy-les-Moulineaux), au nom du CNIID (Centre national d'information indépendante sur les déchets).

Le CNIID, acteur du débat, figure parmi les associations ayant demandé la réalisation de ce dire d'expert « indépendant » à la CPDP. Nous nous interrogeons donc sur les garanties d'impartialité, d'indépendance et de neutralité que ce cabinet pourra apporter à l'expertise qui lui est confiée.

Aussi, ai-je souhaité vous faire part de cette situation qui, compte tenu du fait que ce dire d'expert est commandité et financé par la CNDP, me paraît potentiellement préjudiciable au regard du résultat recherché.

Notre interrogation renvoie donc à une question plus large : un expert nommé par la CNDP dans le cadre d'un débat public, s'il se doit d'être indépendant du maître d'ouvrage, ne doit-il pas également être neutre et indépendant des autres acteurs prenant part au débat ?

Dans l'attente de votre réponse et de vos recommandations, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.


François DAGNAUD

Bureau Horizons - Windows Internet Explorer

http://www.bureau-horizons.org/

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Google bureau horizons

Rechercher Mes favoris Orthographe Traduire Saisie automatique bureau horizons Connexion


Bureau Horizons [Journales] Des arguments ...

Bureau Horizons

Bureau Horizons Bureau d'études et de conseil en écologie



LE BUREAU L'ÉCOLOGIE COMPÉTENCES RÉFÉRENCES



Horizons est **un bureau d'études et de conseil innovant et engagé** qui réalise des analyses et propose des solutions pour une gestion locale, durable et non polluante des ressources naturelles.

Horizons élabore des argumentaires précis, accessibles et référencés, envisageant les activités humaines selon plusieurs approches intégrées : impacts sanitaires et environnementaux, enjeux socio-économiques et citoyenneté.

En combinant leurs compétences scientifiques et techniques à leurs expériences associatives de la protection de l'environnement, les consultants d'Horizons ont élaboré **une micro-entreprise au service des initiatives écologiques.**

contact | conception/réalisation

Internet 100%

démarrer Boîte de réception - ... Bureau Horizons - Wi... Courrier Document1 - Microsof... FR 17:24

[JournArles] Des arguments en plus contre l'incinération dans notre pays... - Windows Internet Explorer

http://www.journarles.org/spp.php?article262

Google roger beaufort cniid

Bureau Horizons [JournArles] Des argume... X

Bienvenue

- Charte, statuts et règlement
- Adhésion
- Newsletter
- MANGER SANS PAYSANS

Plateforme associative

- ATTAC Pays d'Arles
- Ligue des Droits de l'Homme
- Confédération Paysanne 13
- Cohérence Provence
- Forum Civique Européen
- Compagnie le Rouge et le Vert
- Etang Nouveau
- Petit à petit
- CPE du Pays d'Arles
- LAÏQUES
- NACICCA
- Nafadj

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs ou les associations qu'ils représentent

Derniers articles

- AREVA mon amour - 3
- Vers une écologie industrielle
- Manifestation importantissime à Marseille ce 1er avril 2006
- Incinération à Fos - Propagande publicitaire

Des mêmes auteurs

ab (JournArles)

- Il y a plus grave que le corbeau...
- Elf pompe à fric, la France pompe l'Afrique
- Règlement intérieur de Journarles et d'Agendaries

Syndiquer tout le site

- Articles

JournArles > Dossiers de JournArles > Pollution et incinération

Rassemblons les luttes de Paris à Marseille

Des arguments en plus contre l'incinération dans notre pays...

Incendie d'Issy-les-Moulineaux : Dioxines pour les Parisiens ! par le CNIID
mis en ligne par ab (JournArles) :: le jeudi 16 mars 2006

Paris le 16 mars 2006. L'incendie, survenu dimanche dernier, dans l'ancienne usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux a entraîné de fortes émissions de dioxines et métaux lourds impliquant des effets sur la santé des populations avoisinantes. Les substances émises, notamment les dioxines, persisteront dans l'environnement pour des centaines d'années et voyageront sur des milliers de kilomètres !

Selon une étude récemment publiée de l'Observatoire Régional de la Santé en Ile-de-France (ORS), l'incinération des ordures ménagères reste la première source d'émission de dioxines dans l'environnement. Cette étude souligne la nécessité de limiter l'augmentation des volumes incinérés en accélérant notamment la mise en œuvre de politiques de réduction des déchets. Le problème est d'autant plus sérieux en Ile-de-France que plus de 6 millions de Franciliens, soit 56 % de la population, résident dans l'environnement proche d'un incinérateur.

Le préfet des Hauts-de-Seine a abrogé l'arrêté de réquisition de l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux le 22 février, entraînant sa fermeture définitive. Cet incinérateur devait être arrêté depuis le 20 décembre 2005. Il a officiellement rejeté dans l'atmosphère, en 2004, 10g de dioxines et furannes et 1142 kg de métaux lourds. Pendant les deux mois supplémentaires de fonctionnement, aucune information n'a été donnée sur les émissions polluantes de l'usine...

Cette récente fermeture pose la question des quantités de produits polluants encore présents sur le site. En effet, c'est apparemment le système de filtration des fumées et une cheminée qui ont été principalement touchés par l'incendie, c'est-à-dire l'endroit contenant le plus de Résidus d'Épuration des Fumées (REFIOM) d'Ordures Ménagères (REFIOM), substances hautement toxiques représentant 5 % des déchets ménagers. Les REFIOM sont stockés dans des cuves avant leur transfert en décharge de classe 1 pour déchets toxiques. Ces cuves touchées par l'incendie étaient-elles pleines ? Le SYCTOM parisien a décidé de transformer ce site en quai de transfert pour les déchets ménagers, 40 % sont redirigés vers les usines d'incinération de la région et le reste dans les décharges de Claye-Souilly (77) situé à 40 km et Soignolles-en-Brie (77) situé à 60 km. Le soir de l'incendie, dans la fosse de l'usine, d'une capacité d'au moins 200 tonnes, des déchets se trouvaient entreposés. Ont-ils eux aussi brûlé ; dégageant alors dans l'atmosphère dioxines et métaux lourds ?

Le CNIID tient à attirer l'attention sur une telle gestion des déchets qui met en danger les populations riveraines. La mise en place d'alternatives (compostage, recyclage) éviteraient de tels incidents.

La gestion dans l'urgence de la fermeture de l'usine fait aujourd'hui place à l'urgence de la décontamination du site ! L'effondrement certain d'une des deux cheminées de 85m entraînant un dégagement de poussières toxique en est la première. Ce site est une installation classée pour la protection de l'environnement, et son démantèlement, après des années d'émissions polluantes, aujourd'hui avérées et ayant entraîné sa fermeture, nécessite une décontamination des sols et des matériaux. Aujourd'hui au vu de tous ces éléments, les administrations compétentes ne peuvent qu'ordonner un suivi sanitaire des populations riveraines du site.

Contact : Roger Beaufort 01 55 78 28 65 / roger@cniid.org

1/ http://www.cniid.org/cniidinfos/CNI... 2/ http://www.greenpeace.fr/incinerate...

Pollution et incinération

Recherche

Dernières brèves

- Les abeilles s'épanouissent mieux en ville qu'à la campagne :: 1er septembre
- Purin d'ortie et phytosanitaires naturels quasiment interdits ! La loi "méprisée"... :: 21 août
- Une petite soirée surprise avec Premier SWINGTETT de Berlin :: 13 août

Sites à visiter

- Rezo.net
- Sorcière
- CQFD
- Le Ravi
- EcoRev'
- Zalea TV
- Pièces et main d'oeuvre
- Rebelyon
- LE GRAND SOR
- Soutien à Denis Robert
- Kokopelli
- Music No made
- UPOP
- Bakchich
- Laïcité dans le Midi
- ContreInfo
- Monsanto
- Nacicca
- Nike
- Nestlé
- LBO
- Maître Eolas
- Médiattitudes
- souten aux inculpés du 11 novembre
- Acrimed
- Confédération Paysanne
- Greenpeace
- Radio 30FM
- Comprendre et agir en libertaire
- Le Gai Savoir

Internet 100%

démarrer Boîte de réception... [JournArles] Des arg... Courrier Document1 - Microsof... Document3 - Microsof... FR 17:25